



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

création

Question écrite n° 58294

Texte de la question

M. Léonce Deprez appelle l'attention de M. le Premier ministre sur l'intérêt et l'importance du rapport sur la création d'entreprises qui lui a été remis récemment. Comme n'ont pas manqué de le remarquer tous ceux qui se sentent concernés par la création d'entreprises, ce rapport s'inscrit dans le droit fil de la loi de 1994 sur l'initiative et l'entreprise individuelle. Aussi lui demande-t-il la suite qu'il envisage de réserver à la réforme, évidente, tendant à élargir la déduction fiscale des investissements des particuliers dans la création d'entreprises nouvelles.

Texte de la réponse

Le premier ministre a demandé à l'automne dernier à M. Jean-Marie Bockel, député du Haut-Rhin, de lui faire des propositions nouvelles en faveur de la création d'entreprises. Le rapport qui a été rendu a permis d'identifier de nouveaux axes de simplification qui sont actuellement examinés de façon approfondie pour en définir les modifications et le planning de mise en oeuvre. L'une des propositions en faveur de la création d'entreprise est d'encourager l'apport en fonds propres. Il s'agit notamment d'élargir la participation des personnes physiques à l'investissement dans les entreprises nouvelles. Les dispositions de l'article 199 terdecies du code général des impôts permettent effectivement à un investisseur, à certaines conditions, de bénéficier d'une réduction d'impôt sur le revenu de 25 % de l'investissement plafonné à 37 500 francs pour une personne seule et 75 000 francs pour un couple. L'augmentation des seuils des investissements, et donc l'élargissement de la déduction fiscale des investissements des particuliers dans la création d'entreprise, est à l'étude dans le cadre du projet de loi d'orientation pour la petite entreprise et l'artisanat, qui devrait être présenté à l'automne prochain.

Données clés

Auteur : [M. Léonce Deprez](#)

Circonscription : Pas-de-Calais (4^e circonscription) - Union pour la démocratie française-Alliance

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 58294

Rubrique : Entreprises

Ministère interrogé : Premier Ministre

Ministère attributaire : PME, commerce, artisanat et consommation

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 26 février 2001, page 1174

Réponse publiée le : 21 mai 2001, page 2996